

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 29 juin 2005

Présidence de Monsieur Jacques Studer, Vice-Président

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 53 de la Municipalité du 9 mai 2005,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

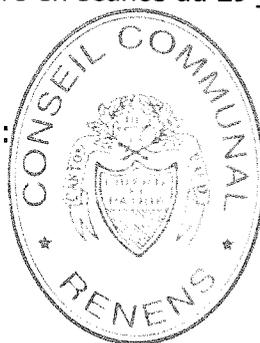
- d'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2006-2011, un montant annuel de **Fr. 491'793.--** à titre de salaires (syndic(que) : **Fr. 122'699.--**, conseiller(ère) municipal(e) : **Fr. 61'349.--**), y compris versement d'une indemnité annuelle de Fr. 1'000.-- pour le(a) vice-président(e);
- **que ces montants seront indexés au coût de la vie, à partir du 1^{er} octobre 2006 selon l'indice IPC, d'année en année, jusqu'à la fin de la législature;**
- d'accepter le tarif des indemnités de déplacements annuelles, soit Fr. 1'800.-- pour le(la) syndic(que) et Fr. 900.-- pour les autres membres de la Municipalité;
- d'autoriser les membres de la Municipalité à toucher les jetons de présence pour les séances de sociétés anonymes.
- Entrée en vigueur : 1er juillet 2006.

Ainsi délibéré en séance du 29 juin 2005

Le Vice-Président :



J. Studer



La Secrétaire :



R. Joliat